L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 15 AOUT 1889. 62me Année

[illegible]

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 15 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces, de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui ne valent au prix réduit de 10 cts la ligne. Voir la 2e page.

La Presse et les récoltes en Louisiane.

Nous entrons dans la saison la plus importante de l'année, pour un pays agricole comme le nôtre : celle des récoltes. Dans quinze jours se fermera l'année commerciale, celle des affaires, et une autre s'ouvrira, qui coïncide, et pour cause, avec le commencement des travaux de la moisson.

Certaines personnes s'étonnent de ce que la Presse de la ville s'occupe, si longuement et avec tant de persévérance, de cette question si compliquée; de la voir consacrer des colonnes entières aux progrès des différentes cultures. Passe encore pour la canne, dit-on; cela suppose des capitaux, un grand matériel de fabrication, un personnel d'ingénieurs habiles, bien au fait des découvertes de la science mécanique et chimique moderne. Passe pour le coton, qui se transforme en étoffes destinées à vêtir le genre humain et qui fait de la moitié du globe le tributaire de la moitié de l'Union. Mais le maïs, qui sert de nourriture aux animaux; mais le riz, cette denrée commune qui nous vient de la Chine, le plus arriéré de tous les pays—qu'importe?

Il importe si peu de s'occuper de ces choses, vulgaires, en apparence, mais éminemment utiles, que sans le maïs, l'élevage, d'où dépend l'alimentation de l'homme, sous tous les climats, et qui constitue la principale richesse agricole des nations, serait à peu près impossible; il importe si peu, que le riz nourrit les deux tiers de l'humanité, et que c'est grâce à lui—à lui seul—que nous pouvons tirer parti de terrains marécageux, trop nombreux sur la surface de la terre, et dont nous ne saurions que faire autrement.

Pour ne citer que la Louisiane, pays bas, humide, sillonné de cours d'eau qui l'inondent souvent, il y a un quart du sol qui, sans l'existence du riz, resterait à jamais inculte. Il ne faut jamais oublier que le peuple le plus nombreux du monde ne vit guère que de cette graminée. Il ne faut pas oublier que ce grain, seulement par sa culture, sa moisson, son décorticage, ses transports, occupe une grande partie de nos populations rurales et urbaines, et leur fournit leurs moyens d'existence.

Il importe si peu de traiter ces questions—voire même celle du riz—que rien que par notre maladresse à récolter ce dernier grain, à le faire sécher, nous perdons, chaque année, des centaines de mille dollars de bénéfice; nous envoyons trop souvent sur le marché de la marchandise avariée, soit parce que nous ne savons pas retirer, à temps, l'eau du champ, soit parce que nous coupons le grain trop mûr, soit parce que nous ne savons pas le préserver des accidents atmosphériques qui l'exposent à se briser, soit parce que nous ne voulons pas exploiter la paille qui nous reste, après le battage. Nous faisons tous les jours l'éloge de ceux qui ont inventé le moyen de transformer en combustible la bagasse, le résidu de la roulaison ou de la diffusion de la canne. Il en résulte une économie qui nous permet, en partie, de lutter avec les industries étrangères; pourquoi mépriserions-nous la paille de riz qui doit nous rapporter un beau revenu, soit comme alimentation des animaux, soit comme matière première d'une industrie qui fait vivre tant de gens dans d'autres contrées?

Nous sommes d'autant plus forcés de nous occuper très sérieusement de ce qui se passe dans nos campagnes, que nous sommes un pays, avant tout et par dessus tout, agricole, et que dans les pays agricoles, ce sont les régions rurales qui, non seulement, fournissent aux villes leurs subsistances, mais encore les moyens de les acheter.

Des cités importantes, telles que Londres, Liverpool, New York, Chicago, auraient grand tort de négliger les questions agricoles, mais, à la rigueur, elles pourraient se considérer comme plus ou moins indépendantes des campagnes, traiter avec elles sur le pied d'égalité, parce qu'elles produisent considérablement elles-mêmes, et que toute leur activité consiste dans un troc entre les denrées alimentaires et les productions manufacturières. S'il y a dépendance chez elles, elle est mutuelle et elles prétendent, à bon droit, qu'elles paient largement, en produits manufacturés, aux planteurs, aux fermiers, les produits agricoles qu'elles en reçoivent. C'est simplement un échange qu'elles font, et il leur suffit d'apporter, dans leurs transactions, la moindre honnêteté, pour que les populations rurales n'aient aucune plainte à proférer.

Mais, ici, que produisons-nous? Rien ou presque rien. A part deux grandes raffineries, qui font le plus grand honneur au deuxième district; à part deux filatures de coton, qui sont en pleine prospérité; à part plusieurs fonderies très habilement dirigées, faisant de grandes transactions avec les sucreries de toute la Louisiane et les usines centrales de trois ou quatre paroisses, c'est à peu près le néant. On serait mal venu à dire que nous ne sommes pas une ville manufacturière, qui n'est bonne que pour le commerce de transit: la situation des quelques établissements que nous venons de citer, prouve le contraire. Tous font des opérations d'or et marchent rapidement à la fortune. Il y a, dans notre métropole, place pour vingt grandes filatures, pour la double de fonderies, pour autant de raffineries de premier ordre. Au lieu de songer à les construire, nous laissons les campagnes prendre notre place, se charger de notre besogne et s'enrichir à notre détriment. Elles ne font, en cela, qu'user de leur droit, que servir les plus légitimes de leurs intérêts. C'est nous qui ne remplissons pas notre devoir, qui ne savons pas faire notre métier. Nous nous laissons même enlever le commerce de transit dont nous nous targuons si fort, et que nous voyons nous fuir, sans daigner prendre les moyens de le retenir.

Ce n'est—nous n'expédions dans nos campagnes, rien ou à peu près rien, en retour de ce qu'elles nous envoient; [illegible]

[illegible]

Aussi est-ce avec joie que nous annonçons, à la veille de l'ouverture de la saison, une perspective superbe. Il y a moins de deux mois, tous les agriculteurs avaient le cœur serré; aujourd'hui, grâce aux pluies qui ont répandu le salut, cette double longue et désastreuse sécheresse ne le préoccupe [illegible]

le front haut et radieux. Heureux le jour où il suffit de quelques semaines de pluie pour sauver une récolte condamnée, changer en joie toutes les tristesses d'une saison et rendre la confiance là où régnait le découragement, presque la désespérance.

Collège d'Orléans.—Le collège de ce nom, situé rue Royale, 240, et que dirige très habilement depuis nombre d'années M. V. E. Robert, a fixé au 1er septembre prochain la rentrée de ses classes. [illegible]

Les médecins [illegible]

NEW YORK, 14 août 1889.—Les médecins ont observé [illegible] du disque récemment qu'a inventé M. H. A. Wales, de Bridgeport, Connecticut. [illegible]

L'Ague Cure d'Ayer ne manque jamais de guérir les fièvres intermittentes, et toutes les maladies miasmatiques. Cure infaillible.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 10 août:

La combinaison des propriétaires de moulins à riz, de 1888, vient d'expirer, suivant les termes du contrat signé en commun. C'est, du moins, ce que l'on nous assure, et chaque planteur rizier doit s'en féliciter. Il nous faut la libre concurrence sur notre marché; c'est tout ce que chacun de nous demande. Nous avons donc lieu d'espérer de ne pas voir le riz tomber, cette saison, à des prix trop bas.

Mais chaque planteur doit ne pas oublier que le riz mal préparé se place mal. L'an dernier, déjà, l'on se plaignait de ce qu'il était en mauvais état; il a fallu en jeter une grande partie et en faire sécher beaucoup de sacs au soleil, parce qu'il pourrissait; des milliers de sacs sont ainsi perdus, chaque année, parce qu'il est humide et s'échauffe.

Les planteurs riziers doivent éviter cette perte, de même qu'on doit éviter de faire les mélasses dans de mauvaises conditions, comme on en a, trop souvent, l'habitude.

La récolte de riz est, maintenant, dans une condition précaire. La longue sécheresse en a retardé la maturation de trois ou quatre semaines. Tout le riz va mûrir à la fois et mûrir dans la saison des orages. Il faudra donc, demain ou dans quelques jours, abattre toute la récolte, comme on l'a fait, l'an dernier.

—La région de la Rivière Rouge est une des plus favorables à la culture de la canne, et, si les habitants ne s'étaient pas imaginé, jadis, qu'ils pouvaient gagner de l'argent en faisant du coton, il y a longtemps que le pays serait à la tête de l'industrie sucrière. Ils y reviennent maintenant. Nous apprenons que MM. J. H. Mecker et J. F. Mathews, viennent de prendre toutes les mesures nécessaires pour construire une usine Centrale sur leur habitation Home, à Lecompte. Ils ont acheté, chez MM. Edwards et Haubtman, tous les appareils voulus pour avoir une sucrerie de premier ordre. Nous saluons l'entrée de MM. Mecker et Mathews dans les rangs des fabricants de sucre, et nous espérons voir, bientôt, la Rivière Rouge prendre, dans cette industrie, le haut rang qui lui appartient.

—Lettre de Calcasieu:

Nous n'avons eu, ici, que de faibles ondées, assez éloignées les unes des autres. D'un autre côté, la chaleur semble augmenter—de sorte que le riz croît rapidement et regagne le temps perdu.

Il n'y a pas de champs de riz qui souffrent du manque d'eau. Ils en ont, à peu près tous, la quantité voulue. Ceux-là seulement souffrent, qui sont mal placés, loin des cours d'eau ou privés de pompes.

Le dernier jour de la semaine, la pluie était menaçante et il soufflait un vent violent qui a fait verser le maïs, mais le riz n'a pas été endommagé.

Celui des premières semailles est superbe; il promet un abondant rendement. S'il ne survient pas d'orage, pour le verser, après qu'il aura épié, il dépassera de beaucoup la moyenne de l'an dernier. Bon nombre de fermiers craignent un ouragan, mais ce qui doit nous rassurer, même en pareil cas, c'est que la tige est plus courte que d'habitude et est à même, par conséquent, de résister au vent.

Un grand nombre de planteurs sont désolés de la présence du riz sauvage ou dégénéré, et ont abandonné leurs champs infestés par la peste rouge. On n'est pas d'accord sur le meilleur moyen pratique de se débarrasser de ce riz. Nous croyons que le meilleur expédient est encore de laisser les champs incultes, une ou deux années.

On commence à s'occuper de la moisson. Quelques champs sont déjà pleins d'épis, mais une assez grande quantité de ce riz épié est sauvage. Les fermiers se donnent beaucoup de peine pour le couper ou l'arracher du sol. Nous ne croyons pas que ce soit un bon moyen de le faire disparaître.

Une grande quantité de notre riz a été semé tard, en juin et juillet, et la plupart des champs n'ont pas encore été inondés. Si nous n'avons pas de pluies abondantes, accompagnées d'un temps chaud, tout cela sera un travail perdu.

Notre moisson commencera vers le 10 septembre. Si tout le riz arrive à maturité, la coupe et le ramassage dureront deux mois et même davantage.

L'ensemencement a commencé, le 1er avril, et il a continué, sans interruption, jusqu'au 5 juillet.

Jusqu'ici, la saison a été très défavorable, et la tige est défectueuse, mais, à tout prendre, la récolte sera bonne.

Les faulx commencent à devenir rares parmi nous; elles ne font qu'une assez pauvre besogne. On ne sert plus guère que des instruments nouveaux, dont le travail est plus régulier, plus expéditif, tout en occupant moins de monde—ce qui les rend plus efficaces et plus économiques à la fois.

Nous n'avons qu'une faible population de couleur; nous dépendons donc du travail blanc. On paie un dollar par jour; les ouvriers au mois reçoivent de huit à seize dollars, pendant la saison des travaux—c'est-à-dire presque toute l'année; de sorte qu'ils reçoivent de 900 à $200 par an.

Peu de terres à riz sont louées, car nous n'avons guère que de petits planteurs, et chacun s'arrange de façon à faire sa besogne lui-même, avec le secours de quelques ouvriers, pendant la moisson.

Nous comptons nous servir, cette année, d'une nouvelle [illegible] et d'une nouvelle batteuse.

La question des moulins à riz fait, en ce moment, l'objet de toutes les conversations, et l'on songe à faire l'essai de nouvelles machines, cet automne.

Notre paroisse est pleine de petits planteurs; les grands sont très rares. Très peu d'entre eux ont de 200 à 300 acres; les propriétés de la majorité ne dépassent pas 100 acres en riz. Les champs de 20 à 50 acres sont très nombreux, mais ils s'agrandissent, tous les ans.

M. T. Williams, qui avait inauguré, au printemps, un champ de 300 acres, n'en a semé que huit, à cause de la longue sécheresse.

M. Bost vient de recevoir un nouveau moulin à vent et une pompe, pour irriguer son riz. S'il peut se procurer suffisamment d'eau, il compte sur une belle récolte, car sa pompe est excellente et jette une grande quantité d'eau dans le champ. Quand le moulin à vent, il faut très peu d'effort pour le faire marcher d'une façon effective.

—Lettre de la paroisse St-Jacques, rive droite et tire gauche:

A mesure que j'avançais sur ma route, je voyais une grande différence dans les récoltes. Partout, on apercevait le plant de cannes assez clairsemé. Les planteurs ont eu un grand obstacle à combattre: les mauvaises herbes; aussi le sarclage leur a-t-il donné beaucoup de travail et il a fallu un labourage plus profond que d'habitude. Cependant, la plus grande partie des champs ont été sarclés.

Nous avons constaté plusieurs visites. La récolte, chez M. R. C. Le Bourgeois, habitation Belmont, est superbe. Malgré les difficultés de la clôture de cette année (St-Jacques en a eu un bonne part) bien des champs sont intéressants à voir. Nous citerons aussi [illegible]

à MM. McCann et Ross; de Homestead, à M. Welham; de l'Oncle Sam (ancienne propriété Mailus, à M. Jules Jacob; de Ste-Rose, à M. V. H. Vredenburg; de St-Michel et St-Jacques, à MM. Jacob.

Sur l'autre rive, j'ai eu à lutter contre les pluies continuelles et les mauvais chemins. J'ai dû commencer par les habitations Burnside. Les deux habitations Armant, celle de Valcour Aime, qui appartiennent au général W. P. Miles, sont dirigées, la première, par M. K. Tucker; la seconde, par M. D. T. Morgan; la troisième, par M. Cochrane. Aux tenues ordinaires qu'il a fallu surmonter, sur l'habitation Armant, face au fleuve, est venue s'ajouter une mauvaise saison, mais l'habileté de M. Tucker a vaincu tous les obstacles; il rendra à cette habitation son ancienne renommée. Pas de notes de M. Cochrane sur l'habitation Valcour Aime, mais les résultats sont superbes, pour une année comme celle-ci.

Vient ensuite Félicité, propriété de MM. Folse et Bertron, sous la direction de M. L. J. Folse; on a pu obtenir une bonne récolte et tout fait espérer, bientôt, une grande amélioration.

L'habitation Richbend, à M. John Vague, a l'une des meilleures récoltes de St-Jacques. Il y a sur Richbend, 300 acres de cannes, dont 125 de plant, 175 de souches de première année, et 50 de deuxième année; plus 30 acres cultivés par des tenanciers; 100 acres de maïs de choix. Il y a des souches qui ont de 2 1/2 à 3 pieds de nœuds rouges, et le champ vient merveilleusement bien.

Cabanocé, à M. N. R. Delogny, a une belle récolte. Il en est de même de la canne et du maïs, sur Minnie et St-Clair, à MM. Barton; la direction des travaux y est excellente.

—Lettre de la paroisse Ascension:

Nous avons eu quelques pluies locales, cette semaine, mais à peine assez pour le bien des produits de la terre. Ces pluies ont été très capricieuses. Ainsi Evan Hall, Souvenir et Palo Alto ont eu une abondante pluie, tandis que McManor, Ascension et New Hope ont eu du soleil, tout le temps. Le capitaine Tucker attribue ce caprice à son absence. Il était allé soigner ses troupeaux au Texas. Ses bestiaux ont prodigieusement multiplié, mais il est revenu avec plaisir à ses champs de cannes, qui sont en bon état; il a confiance dans une belle récolte.

Tout près de New Hope et d'Ascension, se trouve Delicia, à M. Octave Landry—Delicia la bien-nommée, pourrait-on dire de cette habitation, car elle est charmante.

Un peu plus loin, est une propriété, aussi belle, aussi bien cultivée, qui appartient à M. Adelard Landry, le père du précédent. Les espérances du père sont aussi brillantes que celles du fils. Le vénérable vieillard est le type de l'ancien planteur sucrier d'avant la guerre, mais sur un pied plus [illegible]. Sur le bayou Lafourche on trouve encore de ces types; ils sont à peu près éteints dans Ascension. C'est un heureux vieillard, plein de santé, qui vit entouré de ses enfants, des enfants de ses enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération.

Le chemin de fer permanent d'Evan Hall est achevé; le directeur des travaux M. E. G. Jordan est sur Poytavis, à la tête d'une forte équipe d'ouvriers; il pose une voie qui va de cette propriété à Belle Terre.

L'énorme double effet destiné à Evan Hall, est arrivé, il va être installé immédiatement par le constructeur, M. J. H. Murphy. On a dépensé, cette année, sur Evan Hall, plus de $35,000. Fort heureusement, les récoltes combleront le déficit.

Tout va bien sur Ste-Catherine, Ostario et Canada, à MM. Bernard et Meyer Lehman.

Le court houe de Donaldsonville sera achevé, le 1er septembre; il sera honoré de M. Jos. Dudenhefer.

Ce n'est pas à St-Louis qu'a été construit le double effet de Riverside, à M. Teller, mais chez MM. Edwards et Haubtman.

Le Candidat de la Démocratie du Troisième District Congressionnel.

Voici, cette fois,—le fait est assez rare pour être relevé—un candidat qu'a peu couru après la place, mais que la place est allé chercher; un candidat qui est bien nettement le choix spontané de ses concitoyens et est appelé, un peu malgré lui, à remplacer au Congrès le très-regretté M. Gay. C'est ainsi, en effet, que les choses se sont passées à la Convention de la Démocratie du Troisième District Congressionnel, réunie à Lac Charles, paroisse Calcasieu. M. Andrew Price, qui vient d'être nommé par acclamation, a fait tout ce qu'il a pu pour ne pas l'être; il préférait rester dans la vie privée où de graves intérêts le retenaient. Il a dû se sacrifier et céder au vœu unanime de ses concitoyens.

En fait, c'est un choix extrêmement heureux. C'est un homme jeune, plein de vigueur de corps et d'esprit, attaché par les liens les plus étroits, les plus nombreux, les plus divers à notre population. Il est aimé et estimé d'une bonne partie de la population de couleur de son district. En politique, il n'en est pas, dans l'Etat, de plus entendu, de plus habile et il a travaillé très efficacement déjà à faire élire son prédécesseur.

L'élection dont il s'agit, a une importance exceptionnelle; elle exercera une action puissante sur la conduite du nouveau Président. La Démocratie du troisième district a vu qu'il y avait nécessité de faire un choix irréprochable, à tous les points de vue, de se sentir les coudes, de marcher comme un seul homme au combat. Elle a pleinement réussi dans ses desseins.

Au nom de l'Etat, il faut chaleureusement l'en féliciter et l'en remercier.

Revue des Deux Mondes.
Livraison du 1er août 1889.

SOMMAIRE.

I.—Simple récit.
II.—Etudes d'histoire religieuse.—De la modernité des prophètes, première partie, par M. Ernest Havet, de l'Institut de France.
III.—La jeunesse de Richelieu (1585-1614). III.—L'évêque de Luçon. Le député aux Etats de 1614, par M. Gabriel Hanotaux, député.
IV.—Thaïs, conte philosophique.—III.—L'Anachorète, par M. Anatole France.
V.—La transformation du gouvernement local aux Etats-Unis, par M. Emile de Laveleye.
VI.—A propos d'un livre sur la France [illegible], par M. G. Valbert.
VII.—[illegible]—Le dernier des Ménestrels, par M. Eugène de Lisle, de l'Académie française.
VIII.—A travers l'Exposition.—III.—Le Palais de la Guerre, par M. le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie française.
IX.—Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.
X.—Le mouvement financier de la quinzaine.
XI.—Bulletin Bibliographique.

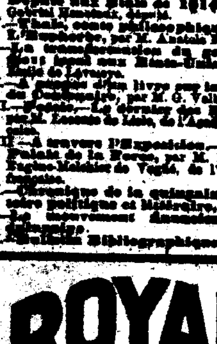

Ne [illegible] ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York. [illegible]

Le krach des sucres, en Europe.

On lit dans le *National*, sous la signature de M. Robert Charlie:

"A diverses reprises et notamment lors de la catastrophe des cuivres, j'ai appelé l'attention du gouvernement sur la spéculation effrénée à laquelle les sucres donnaient lieu.

"Mes objurgations, qui tombaient en pleine crise politique, n'ont pas été entendues: accapareurs et spéculateurs ont pu continuer à tripoter en paix, et, tout en restant aux environs de 40 fr. pour les quatre derniers mois de l'année—ce qui rend la manœuvre scandaleusement flagrante—le sucre a pu, vers le 25 juin, atteindre pour les courants le taux excessif de 66 fr. les 100 kilos.

"Malheureusement pour les accapareurs, ce qui s'est passé pour les cuivres s'est également produit pour les sucres, et il est arrivé un moment où les spéculateurs ont été débordés. Résultat: 14 francs de baisse en quelques jours, de telle sorte que le sucre était, hier, à 52 francs 50 pour août.

"Un spéculateur que mes articles avaient émus—et pour cause,—avait jugé bon alors de m'écrire qu'en tombant sur les accapareurs, je travaillais pour les Allemands; or, précisément, c'est à Magdebourg, le grand marché allemand du sucre, que s'est formé le syndicat dans lequel, j'ai quelque honte à le rappeler sont entrés un certain nombre de raffineurs français.

"Ce syndicat a commencé par réaliser de fabuleux bénéfices; mais, soit qu'il ait fini, comme les accapareurs du cuivre, par être écrasé sous le poids de ses énormes achats, soit que quelques-uns de ses membres aient trahi le pacte en faisant vendre en secret beaucoup plus qu'ils n'achetaient ostensiblement, le jour est venu où il n'a plus été le maître des cours. Les banquiers qui le soutenaient ont fermé leurs caisses, et la débâcle s'est produite.

"Aujourd'hui, le Syndicat a à payer des différences de baisse s'élevant à près de trois millions et demi, et il se trouve, en même temps, en face d'engagements dépassant onze millions.

"Les accapareurs sont bien en possession d'un stock d'environ 700,000 quintaux, mais les banques ne veulent prêter dessus qu'un peu plus de la moitié de sa valeur, et il en résulte naturellement pour eux un embarras dont ils ne sortiront pas sans les plus lourds sacrifices. En un mot, il leur va falloir rendre gorge, ce qu'il est certainement agréable de constater, mais ce qui, en somme, n'est pas suffisant.

"C'est, en effet, grâce aux manœuvres des accapareurs allemands et français coalisés que le sucre a augmenté de trente centimes par kilogramme, et il va sans dire que ce sont surtout les petites bourses qui ont fait les frais de cette hausse aussi désastreuse qu'injustifiée."

L'ASSISTANCE EN TEMPS DE GUERRE.—UN CONGRÈS À PARIS.—Le congrès des œuvres d'assistance en temps de guerre a pris fin. Des hommes de toutes les nationalités, connus par leur compétence professionnelle et charitable, y ont pris part.

Les travaux ont été dirigés par M. le marquis de Vogüé, assisté d'un bureau composé de MM. le docteur Riant, Louis Renault, Ed. Romberg (Belgique) et le colonel Wilson (Pays-Bas), vice-présidents; A. Romberg, secrétaire général; le commandant Josse, le médecin-major Schneider, le capitaine Torres-Campos (Espagne), secrétaires; Delaroze, chef du secrétariat du ministère de la marine, trésorier.

La présidence d'honneur avait été décernée par acclamation au baron Larrey. Parmi les personnalités qui ont pris part aux séances figurent: Mmes la maréchale de MacMahon, Kechlin-Schwartz, la comtesse Foucher de Careil; M. Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé militaire, les docteurs Rochard, Perrin, M. Mézières, Mgr Perraud, de l'Académie française.

Sept rapports ont été présentés. Dans le premier, M. le docteur Riant, vice-président de la Société de secours aux blessés, a étudié les moyens les plus propres à mieux faire connaître et élever les secours en temps de guerre.

Le rôle des Sociétés privées dans l'assistance des prisonniers de guerre; l'envoi et la distribution sous le contrôle de l'autorité militaire de secours en habillements, linge, livres, tels sont les points sur lesquels a porté le travail de M. Ed. Romberg, membre de la Société de secours aux prisonniers de guerre.

M. le sous-intendant militaire Pesch a traité ensuite avec beaucoup de compétence la question de l'assistance à donner aux femmes et aux enfants des soldats mobilisés. Dans le même ordre d'idées, M. le commandant Josse a étudié la création d'assurances destinées à fournir immédiatement un capital aux veuves et enfants des militaires morts à la guerre.

Une communication très intéressante a été faite par M. le docteur Boulsmia, sur les progrès accomplis depuis vingt ans dans les soins donnés aux blessés et malades des armées de terre et de mer.

Les deux derniers rapports ont été présentés par MM. les docteurs Schneider et Duchaussoy; le premier a traité de l'assainissement des champs de bataille, le second a posé les principes généraux auxquels doit être soumise la construction du matériel des hôpitaux et ambulances.

La Salsepareille d'Ayer n'a jamais, jusqu'ici, égalé le nombre des cures merveilleuses et des ventes faites chaque jour.

BRUNO.—Décédé, à l'âge de 10 ans, ANTONIO V. BRUNO, natif de la Nouvelle-Orléans, fils de Théobald Bruno et de Blanche Thériot et petit-fils de S. Thériot. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, 15 août, à 9 heures et demie. Le convoi partira de la résidence de ses parents, 190 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine.

Les journaux de St-Martinville et de St-Jacques sont priés de reproduire cet avis.

ESCOBEDO.—Falleció, Ayer 14 de Agosto, a la edad de 31 años, la señorita MARIANA ESCOBEDO, natural de Nueva Orleans. Los amigos y conocidos de las familias José Escobedo, Sirgo y Rondeaux así como los miembros de las Sociedades Union Estrella Portuguesa y Palbrea No 4, que den convidados a asistir al funeral que tendrá lugar hoy á las 4 de la tarde, del local calle San Antonio No 53.

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb.

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants. En vente chez M. F. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse. Chambres garnies au No 49 rue Dauphine. 21 mars—

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un café, comprenant magnifique buvette, comptoirs et installations, grand assortiment de vins, liqueurs, etc.) privilège du bail, comptes ouverts, etc.

Succession de G. B. Sharbora.

No 27,114—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert J. Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—Le MARDI, 27 août 1889, à 11 heures A. M., au café coin des rues Fosse et Dryades, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 12 août 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Tout le contenu du dit café, le privilège du bail du dit local, comptes ouverts, etc.

Conditions—Comptant.

15 août—15 18 24 27

Collège d'Orléans.

240 rue Royale entre St-Philippe et Ursulines. Sous la direction de [illegible]

[illegible] 15 août—15 18

Ecole de l'Union Française.

La réouverture des classes (pour filles comme pour garçons) aura lieu le premier lundi de septembre. [illegible]

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prit de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass." "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit: "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea, jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Belanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer!

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et [illegible] un corps. 7juil—3m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et [illegible]

TORTICONS, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

[illegible]

NATTES DE CHINE

[illegible]

Le Collège de Jefferson,

PAROISSE ST-JACQUES, Lne.

Sous la direction paternelle des Pères Maristes.

Est situé dans une des localités les plus salubres de l'Etat. Le collège est construit sur la rive du Mississippi, à 50 milles, en-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication journalière par les bateaux à vapeur et les trains des chemins de fer, du "Mississippi Valley" et "Texas Pacific."

Conditions modérées. La prochaine session s'ouvrira le 2 octobre. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Rév. Thomas Henry, Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, à l'Eglise Catholique d'Alger, Lne. 7 juil—3 sel

Dr HERARD,
SPÉCIALISTE FRANÇAIS.

140 RUE ROYALE, Nlle-Orléans.

Guérison du cancer et des hémorroïdes sans opération. Guérison de toutes les maladies de la peau et de la syphilis [illegible]

Consultations: De 9 à 12 h. a. m. et de 3 à 5 h. p. m.

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les endroits mal aérés. [illegible]

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.

94 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris.

Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour [illegible]

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Université Tulane.

Ecole Supérieure, Collège, Cours universitaires, Ecole de droit et de médecine, et H. Sophie Newcomb Memorial College pour jeunes filles, cours pratique d'électricité et de génie civil. Les informations pour la prochaine session annuelle peuvent se procurer sur demande.

WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D., Président. 11 août—3m

Changement de local! Changement de local!

ELKIN & Cie.,

98 ...... Rue du Canal...... 98

Transféreront leur stock, le ou vers le 1er septembre, dans leur

Nouveau grand magasin,

Nos 42 et 44 rue Chartres,

près Conti.

A cause du changement de local, nous vendrons notre grand stock de

TAPIS,

Nattes et Shades,

A un grand sacrifice.

24 oct—1m

CHLORO-NAPTHOLEUM [illegible]

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 193 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1889.

Liste de pensionnaires.

[illegible]

LETTRES.

[illegible]

M. B.—[illegible] Lafourche [illegible]

1er août 1889.

Le Consul,
PAUL BRUSNARDIE.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux pas du Grand Opéra-Français.

1er nov—1 an—[illegible]

Jose Lipman, Jules Metoyé, W. E. Robinson,

—AVEC—

A. M. Hill

IMPORTATEUR DE

DIAMANTS.

ET NÉGOCIANT EN

DIAMANTS ET BIJOUTERIE.

No 115 Rue du Canal

JE SAIS QUE VOUS N'AVEZ QU'A VOIR

Les splendides joyaux que j'offre en fait de diamants, solitaires et bagues avec grappes de diamants, de boucles d'oreilles, d'épingles pour dentelles, de boutons pour chemises et cols, à $15, $20, $25, $35, $40, $50, $60, $75, $85, $100, $125, $150, $175, $200, $250, $300, $400, $500, $1,000, $2,000, $2,500, pour vous décider à acheter chez moi.

Initiales en diamants et montres ornées de diamants en grande variété.

Opales fines, Rubis, Perles et Saphires.

PRIX MARQUES EN CHIFFRES ORDINAIRES.

Diamants remontés dans tous les genres.

Le plus gros diamant aux Etats-Unis exposé dans ma vitrine.

A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.

30 mai—1anPP

MICHEL LION & CO.

Vêtements confectionnés et sur commande

CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE,

MALLES, VALISES, OMBRELLES, ETC.

A meilleur marché qu'aucun autre magasin.

195, 197, 199 rue Decatur coin Ste-Anne.

12 déc—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

[illegible]

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,396.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:

[illegible]

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov '88—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $60,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. B. Lemons, Prés., Jos. Bowling, Vice-Prés., Chas. E. Rice, Sec.

1 jan—1 an

Téléphone 1363. ETABLI EN 1870. P. O. Box 357.

A. W. MOFFETT.

Chantier de bois et moulin à raboter.

Bureaux coin des rues Toulouse et Basin. (A la tête du Vieux Bassin.)

Vend du bois de cyprès et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour planchers, plafonds et "weather boards"; chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre. [illegible] de wagons une spécialité.

25 sept—1 an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
[illegible], Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
[illegible] J. GALLY,
[illegible] A. SCHREIBER,
CHAS. B. SCHMIDT, W. C. VINCENT,
[illegible] J. LABOUISSE,
[illegible] J. W. HINCKS.

24 déc '88—1an.

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Copies et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproductions et agrandissements de peintures [illegible]

CABINETS.

No 183 RUE DU CANAL, près du Grand Opera-House, et 31 RUE DE L'HOPITAL.

15 mai—1an Ven

Mme GAGNANT.

SAGE-FEMME,

Sœur et successeur de Mme Bussard,

A l'honneur d'annoncer qu'elle est de retour de Paris et qu'on la trouvera tous les jours à son domicile de la rue des Remparts No 186, [illegible]

Elle donne des consultations de une heure à [illegible]

7 sept—1 mois—mardi, jeu, dim.

PIANOS

DE

PLEYEL

CHEZ

Louis Grunewald & Cie.

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

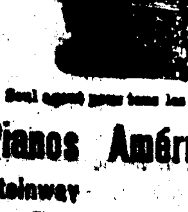

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr

Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables de

Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLEANS.

1 sept—1an

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct—1 an—dim mer ven

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfère ses bureaux du No 130 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1888.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

26 sept—

C E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de dents artificielles.

DR L. FERRIER,

Résidence, No 206 rue Esplanade.

Consultations, de midi à 1 heure, coin des rues Villeré et Ste-Anne; de 1 à 2½ heures, coin des rues Canal et Rampart.

21juil—1an—dim mer jeu

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

27 RUE DECATUR.

CHLORO-NAPTHOLEUM chasse les punaises et est un antiseptique puissant dans le pansement des blessures. 7juil—3m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81	
Primes maritimes	2,723 26	
Primes de rivières	2,782 80	
		$172,662 87
Primes acquises de 1887		87,387 11
Total des primes		$261,260 [illegible]
Intérêt, loyers et courtage		[illegible]
		$267,091 66
A déduire—		
Primes non terminées pour 1889	$49,000 78	
Primes remboursées sous annulation [illegible]		
[illegible]	20,274 81	
[illegible]	7,668 79	
[illegible]	5,335 36	
		$82,754 30
Revenu net		$183,337 00
A déduire—		
Pertes de feu de 1888	$162,181 86	
Pertes maritimes de 1888	1,276 62	
Pertes de rivières de 1888	519 73	
Pertes payées pour 1888	$164,852 49	
Commissions	16,116 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	886 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,062 62	
Dépenses générales, salaires, intérêt et [illegible]	22,222 82	
Perte de primes	3,894 17	
		$155,585 17
		$1,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes approximées à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, à savoir:		
Pertes de feu de 1887 payées en 1888	$44,045 69	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,855 62	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 86
		$73,745 00

La compagnie possède l'actif suivant, au commencement du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$27,942 71
Primes en cours de collection	20 942 36
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $135,354 20, St. Bernard Steam Fire Company, $109 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	136,454 20
Mobile Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	35,313 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	36,542 67
Billets à recevoir pour primes	4,444 50
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,244 56
Warrants de l'Etat	1,382 79
Débiteurs divers	624 82
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Obligations divers, dividendes non réclamés	$1,100 [illegible]	
Pertes ajustées, payables en 1889	13,606 [illegible]	
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,236 [illegible]	
		$17,942 33
Surplus net en vue des porteurs de police		$341,368 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de janvier 1889.

[Signé] JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

W. C. Vincent,	E. Lacroix,
E. J. Bobet,	F. Pouts,
C. T. Dugazon,	G. Pitot,
D. Fatjo,	Ad. Schreiber,
E. Gally,	C. B. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyes.

22 janv—1m

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established in the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 AOUT—CLASSE No 282

Tirage de 4 heures P. M.

73	37	3	30	60	26	71	28	64	5	24	31 18 69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, ont été faits en public et [illegible] dans les salons de la Compagnie.

[illegible] 14 août 1889—4 heures P. M.

G. T. BEAUREGARD,
J. A. EARLY,
Commissaires.

[illegible]

N° [illegible] Servez-vous du Chloro-Naphtoleum; le plus grand désinfectant connu. 7 juil—3 m.

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle

Par Francis T. Nicholls, gouverneur

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des résolutions requérant l'Exécutif de cet Etat à émettre sa proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à prendre effet à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu des malades à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station de quarantaine supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la désinfection maritime, avec détention de quarantaine de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantainaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la même désinfection et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantainaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans subir une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, ordonnant sa mise en vigueur à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans devra procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantainaires de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
Geo. Spencer, Sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

AUX

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépourvus, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, rideaux et autres matériaux de ce genre. Les meubles en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en canne.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se pourvoient autant que possible de bagages susceptibles d'endommagement par l'eau ou la chaleur [illegible]

4. Les navires recueillis dans les ports où sévit la fièvre jaune devront, s'il est possible, se tenir éloignés du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le chargement doit, autant que faire se pourra, être arrimé de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de renouveler celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfaite état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires devront, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement leurs navires, et les amener dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, etc.

20 avril—

Compagnie d'assurances mutuelles

DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 304 rue du Canal.

VINGT-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$153,[illegible] 75	
Sur risques maritimes	3,042 [illegible]	
Sur risques de rivière	6,029 [illegible]	
Total des primes	$162,[illegible]	
Moins—Primes non acquises	[illegible]	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$119,[illegible] 42
Pertes payées:		
Sur risques de feu	46,242 [illegible]	
Sur risques maritimes	1,307 [illegible]	
Sur risques de rivière	3,347 [illegible]	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,707 [illegible]	
Réassurances et primes annulées	12,340 [illegible]	
		$1,745 28
		$87,119 14
Profits. La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$31,[illegible]	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 [illegible]	
Billets garantis par hypothèques et [illegible]		
[illegible]	77,[illegible]	
[illegible]	31,494 [illegible]	
Primes en cours de collection	13,120 [illegible]	
[illegible]	26,[illegible]	
Billets hypothécaires en portefeuille	4,[illegible]	
Argent comptant	12,[illegible]	
		$458,722 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

Signé [illegible], Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de juin 1889.

Signé JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	[illegible]
H. V. Smith,	[illegible]
Paul Capdevielle,	[illegible]
Aristide Hopkins,	[illegible]
Paul Fourchy,	[illegible]

20 juin—1m